

Ces gymnasiens ont percé les secrets du bourg

SAINT-PREX Sept étudiants de Morges ont élaboré deux nouvelles médailles connectées Genius Loci, pour valoriser le patrimoine local.

PAR JOCELYNE LAURENT

Saviez-vous que le Servagnin, emblème des vignobles morgiens, trouve son origine dans un cadeau de Marie de Bourgogne à Saint-Prex? Venue se réfugier dans le bourg en 1420 pour fuir la peste et y accoucher, la fille de Philippe II de Bourgogne offrit aux habitants des plants de pinot noir en remerciement de leur accueil. Cette anecdote fait partie des récits à découvrir grâce aux deux nouvelles médailles connectées de la série «Secrets de Saint-Prex», de Genius Loci («esprit du lieu»), destinée à valoriser le patrimoine local. Inaugurées le 21 mai et réalisées par sept gymnasiens morgiens, elles rejoignent les huit premières installées en 2023.

Vivre la matière

Deux professeurs de géographie, Nicolas Lanthemann et Nicolas Noël, sont à l'origine du projet. Dans le cadre d'un cours destiné aux élèves de troisième année de maturité, ils ont souhaité aborder le patrimoine local de manière concrète, en emmenant les étudiants hors des murs de l'école.



Les génies des lieux, ce sont les gens et leurs connaissances que l'on ne trouve nulle part ailleurs. Aller sur le terrain et rencontrer des personnes a été un vrai plus.

MAUD CEILLIER
GYMNASIENNE

Séduits par le concept de Genius Loci, ils y ont vu une approche participative originale qui permet de redonner vie à la mémoire des lieux. «L'objectif était que les étudiants se muent en géographes



Sept étudiants du Gymnase de Morges ont écrit une nouvelle page de l'histoire saint-preyarde en créant deux nouvelles médailles connectées. L'une d'elles (ci-contre) se trouve sur la cabane de pêcheurs.

de terrain et interrogent les lieux in situ et de visu, expose Nicolas Lanthemann. Nous sommes persuadés que les personnes qui détiennent l'histoire locale sont des acteurs essentiels à la compréhension du territoire et à sa transmission. C'est ainsi que l'on peut véritablement comprendre un lieu, son importance et son âme: en le vivant.»

Les jeunes ont commencé par échanger avec Stéph Cruchon, cofondateur avec son épouse, Eglé, de Genius Loci. C'est grâce à l'Echichanais que la collaboration avec la Commune de Saint-Prex s'est concrétisée. Les sept jeunes gens ont rencontré ensuite la Municipalité, puis l'association HistoirePrex, composée d'anciens du village, qui avait déjà contribué à la réalisation des précédentes médailles.

Les géographes en herbe sont ensuite partis sur le terrain, à la rencontre des habitants. Deux thèmes ont émergé de leurs déambulations: l'évolu-

tion de la vigne à Saint-Prex et l'importance de l'eau dans l'histoire du village. Le contenu de leurs deux médailles, accessible via un QR code, rassemble textes, photos, cartes, audios et vidéos. Les jeunes ont notamment interviewé Pierre-Alain Tardy, l'un des artisans de la renaissance du Servagnin dans les années 1980.

«Un musée à ciel ouvert»

«J'ignorais cette histoire et pourtant j'habite à Saint-Prex», confie Elliott Nix, un des sept gymnasiens. «Ce travail nous a apporté une nouvelle vision sur notre environnement proche, ajoute sa camarade Maud Ceillier, de Monnaz. Les génies des lieux, ce sont les gens et leurs connaissances que l'on ne trouve nulle part ailleurs. Aller sur le terrain et rencontrer des personnes a été un vrai plus.»

«Nous sommes ravis de cette collaboration avec les étudiants et de leur choix de ces



PHOTOS CÉDRIC SANDOZ

deux thématiques inspirantes, qui façonnent profondément l'identité de notre commune, a relevé la municipale Anouk Gäumann. Leur contenu se distingue de celui des précédentes médailles, axé sur un lieu précis.»

L'Exécutif ambitionne d'installer une vingtaine de médailles afin que Saint-Prex devienne «un musée à ciel ouvert».

Quant à Stéph Cruchon, il est tout aussi ravi. Ancien élève du Gymnase de Morges, c'est sur ses bancs qu'a germé l'idée de Genius Loci, à la suite d'un travail d'histoire consacré à la «mémoire d'un lieu». En étudiant le Signal d'Echichens, il avait notamment découvert l'existence du village disparu de Joulens.

La boucle est désormais bouclée: à son tour, il a transmis le goût des histoires invisibles à de jeunes étudiants.

Il voit rouge et écrase une voiture sous un tas de fumier

CONDAMNATION

Un agriculteur frappé d'une interdiction de livrer son lait est sorti de ses gonds lorsque deux inspecteurs cantonaux se sont présentés sur son exploitation.

Il n'en a fait qu'à sa tête, jusqu'à se retrouver condamné à la prison. Dans un village de La Côte, un agriculteur a continué à livrer le lait de son exploitation malgré l'interdiction qui lui avait été faite deux mois plus tôt. Ce faisant, cet homme, que nous appellerons Bernard* a complètement passé outre la décision prononcée le 30 avril 2025 par le vétérinaire cantonal vaudois. Jusqu'à ce que les autorités le rattrapent, au début de l'été suivant.

Dans l'après-midi du 3 juillet, notre paysan a ainsi vu débarquer deux inspecteurs rattachés à la Direction générale de l'agriculture, de la viticulture et des affaires vétérinaires. Leur mission? Contrôler son domaine dans le cadre d'un suivi en lien avec des problèmes d'hygiène et de gestion du bétail.

Véhicule détruit

En les voyant approcher, Bernard a vu rouge. Très rouge, même. Dans l'ordonnance pénale rendue récemment à son encontre, on lit qu'il s'est «montré immédiatement agressif», empêchant les deux fonctionnaires de mener à bien leurs vérifications.

Loin de s'arrêter là, le fermier a alors entrepris de remplir un conteneur de paille souillée d'excréments, puis de le déverser sur la voi-

ture de l'un des deux inspecteurs. Bernard s'y est même repris à deux fois, jusqu'à détruire complètement le véhicule «en raison de l'affaïssement du toit et de l'éclatement du pare-brise sous le poids du fumier qui s'est déversé dans l'habitacle», lit-on dans la décision du procureur.

L'agriculteur a ensuite menacé ses deux interlocuteurs en leur signifiant que la prochaine fois, ce serait eux qui finiraient dans un tas de fumier, «leur faisant craindre pour leur vie».

Une peine dissuasive?

Dénoncé le jour même aux autorités pénales, Bernard a reconnu les faits qui lui étaient reprochés. Lui qui avait déjà quelques inscriptions à son casier judiciaire, dont une pour mauvais traitement infligé à des animaux par négligence et une autre pour injure et voies de fait, a été reconnu coupable de dommages à la propriété, violence ou de menace contre les autorités et les fonctionnaires, empêchement d'accomplir un acte officiel et insoumission à une décision de l'autorité. Le procureur, retenant que ses précédentes condamnations ne l'avaient pas empêché de commettre de nouvelles infractions, a décidé de lui infliger une peine privative de liberté de 160 jours.

«Dans la mesure où le prévenu est pour la première fois condamné à une telle sanction, on peut encore imaginer que la perspective peu enviable de séjourner en prison sera de nature à éviter de nouveaux débordements», a toutefois nuancé le magistrat, qui a octroyé à Bernard un sursis de cinq ans. Ce dernier devra par ailleurs s'acquitter d'une amende de 600 fr. **CGE**

* Prénom d'emprunt

Piéton tué en pleine ville

LAUSANNE

La victime a été percutée par une trottinette conduite par un homme fuyant la police.

Un piéton de 79 ans est décédé vendredi dernier à Lausanne après avoir été percuté par une trottinette électrique. Son conducteur était suivi par la police

au moment de l'accident. Cet homme de 53 ans avait été repéré par une patrouille de la brigade cycliste de la police lausannoise alors qu'il circulait dans une zone piétonne. Les policiers lui ont demandé, sans succès, de s'arrêter, avant de la suivre à distance. L'accident s'est produit peu après à la rue Pichard, en plein centre-ville, a rapporté lundi le Ministère public vaudois. Dans sa chute, le piéton a

heurté le sol au niveau de la tête et perdu connaissance. Il est décédé en soirée au Chuv. Quant au conducteur, un Sri Lankais domicilié en Valais, il a été maintenu en détention pour permettre son audition par le Ministère public, avant d'être libéré. Une instruction pénale a été ouverte afin de déterminer les circonstances exactes des faits et les responsabilités éventuelles des personnes impliquées. **ATS**

Château de Prangins.

Rendez-vous au jardin

Dimanche 7 juin 2026
10:00-17:00
Entrée gratuite

CLIQUEZ